

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 6 mai 2024

### **Campagne 2024 de remboursement partiel des produits énergétiques : près de 3 800 000 € payés aux agriculteurs de la Vienne**

**La campagne de remboursement partiel de l'accise sur les produits énergétiques et sur les gaz naturels au titre des livraisons de l'année 2023 a été ouverte le 1er février 2024.**

Le gazole non routier (GNR), le fioul lourd, les gaz de pétrole liquéfié (GPL) et les gaz naturels, acquis pour les travaux agricoles et/ou forestiers sont concernés par cette campagne. Outre le remboursement sur les livraisons 2023, le versement exceptionnel et immédiat d'une avance de 50 % au titre des livraisons 2024 a été mise en place afin de répondre aux difficultés rencontrées par de nombreux agriculteurs.

**Dans le département de la Vienne, au 25 avril 2024 :**

- **1 084 agriculteurs** ont bénéficié de ce remboursement, pour un montant total de **2 811 131 €** ;
- **717 avances** ont été accordées pour un montant total de **968 884 €**.

Malgré un calendrier contraint, les agents et services de l'État ont respecté un délai de paiement moyen de 7 jours. Cette réactivité a, en partie, été rendue possible grâce aux permanences multi-administrations souhaitées par le Gouvernement.

**Le préfet de la Vienne tient à remercier les agents de la direction départementale des finances publiques et de la direction départementale des territoires de la Vienne pour leur forte mobilisation.**

Contact presse

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle**

Mél : [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers